

# VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 MARS 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 12 mars 2024, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 25 MARS 2024 à 19h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

**ETAIENTS PRESENTS** : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

|                       |                      |   |                       |
|-----------------------|----------------------|---|-----------------------|
| 1 - SANTAIS Béatrice  | 8 -                  | 15 - GOLEC Philippe                                 | 22 - MARANDET Yannick |
| 2 - Yves PAVILLET     | 9 - MUNIER Yannick   | 16 - CROZET Irène                                   | 23 - NOUAIS Jérôme    |
| 3 - VITTON-MEA Emilie | 10 - FAVRE Michelle  | 17 - ROCHER Lakshmi<br>(Arrivée en cours de séance) | 24 -                  |
| 4 - BUISSON André     | 11 - BRUNET Didier   | 18 - DURET Stéphanie                                | 25 - FETTAH Mohamed   |
| 5 - CONAND Anne       | 12 - COMPOIS Sylvie  | 19 - CHEVROT Vincent                                | 26 - CEFALU Alexia    |
| 6 - FAUCONET David    | 13 - CORTADE Thierry | 20 - HAND Fabrice                                   |                       |
| 7 - PIAGET Chantal    | 14 - PITTNER Franck  | 21 - BRUAND Thierry                                 |                       |

**Excusés** : Brigitte GRANDCHAMPS, Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS), Alexia CEFALU (pouvoir à Michelle FAVRE).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme NOUAIS

N° 25-03-2024/23

### APPROBATION DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA PERIODE 2024/2027

**Rapporteur** : Béatrice SANTAIS

Le décret du 24 janvier 2013 avait modifié l'organisation des rythmes scolaires, tout en laissant la possibilité aux collectivités locales et aux Conseils d'écoles de proposer des rythmes scolaires adaptés aux besoins locaux, les Directeurs Académiques (DASEN) arrêtant in fine pour chaque commune l'organisation scolaire mise en place.

Pour mémoire, lors de la séance du 3 Juillet 2017, le Conseil Municipal a confirmé la proposition d'organisation des nouveaux rythmes scolaires émanant des conseils d'écoles et s'est prononcé pour le retour de la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017, organisation renouvelée lors de la séance du Conseil Municipal du 17 mai 2021 pour une durée de quatre ans.

Or, cette année la Direction Académique exprime la demande de formaliser l'organisation des rythmes scolaires sur une période de 3 ans : 2024/ 2027.

Les conseils d'écoles des quatre écoles ont voté les modalités existantes et décrites comme suit :

**4 jours de classe** les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30  
avec maintien du décalage de 10 mn pour l'Ecole Amélie Gex qui permet aux parents ayant  
des enfants en maternelle et en élémentaire d'effectuer le trajet jusqu'à l'Ecole Pillet-Will.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** le maintien de la semaine de 4 jours aux jours et heures décrits ci-dessus.

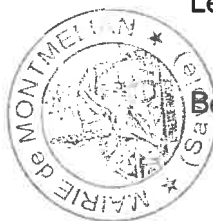
AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIIS



Le Maire



Béatrice SANTAIS